

**COMMISSION FRANÇAISE
DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**



RAPPORT 1997

**« DE LA PRISE DE CONSCIENCE
VERS LA MOBILISATION »**

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

7

Première partie : Mise en oeuvre de la stratégie française du développement durable

1. EVALUATION DES SUITES DONNEES AUX PROPOSITIONS DE LA COMMISSION	1
1.1. Evaluation de l'avancement des 35 propositions	11
1.2. Consultation des ONG	37
1.2.1. Organisations ayant adressé des remarques écrites sur le document d'évaluation :	37
1.2.2. Organisations présentes à la réunion de concertation du 19 novembre 1997 :	37
1.2.3. Commentaires généraux des ONG sur le document stratégique	37
2. MISE EN PLACE DE PRATIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	39
2.1. Quatre outils issus des pratiques internationales	39
2.1.1. A quelle échelle agir ?	42
2.1.2. Les Agendas 21 locaux	43
2.1.3. Les indicateurs et les informations pour le développement durable	46
2.1.4. Les forums du développement durable	47
2.1.5. Les réseaux d'échanges d'expériences	47
2.2. Une planification participative flexible	49
2.2.1. Flexibilité et adaptation	49
2.2.2. Participation et planification	49
2.3. De nouvelles approches sectorielles	49
2.3.1. La multiplication des initiatives pour le développement durable	50
2.3.2. Pour un organisme de coordination d'une agriculture durable.	50
3. APRES KYOTO : STRATEGIE POUR LA FRANCE	53
3.1. Le scepticisme sur le changement climatique est dissipé	53
3.2. Le nucléaire n'est plus à l'ordre du jour	53
3.3. Le développement durable au centre du débat	53
3.4. Une nouvelle « gouvernance » internationale	54
3.5. Cohérence entre les conventions	54
3.6. Le fait européen et la présence internationale	55

Deuxième partie : Rapports des groupes de travail

4. GROUPE EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DURABLE	59
4.1. Avant propos	59
4.2. Synthèse de l'étude	62
4.3. Propositions du groupe de travail	64
4.3.1. Propositions relatives aux normes et à la certification	64
4.3.2. Propositions relatives à la concurrence et au partenariat	65
4.3.3. Propositions relatives à l'éducation citoyenne et à la consommation responsable	67
4.3.4. Propositions relatives à l'émergence et à la reconnaissance de nouveaux métiers	69
4.3.5. Propositions relatives à l'accès au crédit et aux financements	70
4.3.6. Propositions relatives à l'organisation des filières et à leur développement	71
4.4. Pistes pour la suite du travail de la Commission du Développement Durable	71
5. GROUPE METHODES ECONOMIQUES	77
5.1. Développement durable et effet de serre	78
5.1.1. Politique de lutte contre l'effet de serre	78
5.1.2. Conséquences économiques des politiques de lutte contre l'effet de serre	79
5.1.3. L'analyse du double dividende	80
5.1.4. La problématique des coûts du secteur énergétique	81
5.1.5. Les évaluations économiques et environnementales intégrées.	83
5.1.6. Les convergences qualitative et quantitative des approches renforcent la pertinence des recommandations	85
5.1.7. Impacts macro-économiques de la création d'un marché de droits à polluer	85
5.2. La croissance optimale durable dans une économie avec activités polluantes	86
5.2.1. L'économie ne dispose pas d'activités de traitement de la pollution	88
5.2.2. Le traitement curatif de la pollution	90
5.3. Développement durable et investissements publics	92
5.3.1. Croissance endogène	93
5.3.2. Ir-réversibilité	93
5.3.3 Problèmes intergénérationnels et préférence sociale pour le présent	93
5.3.4. Mobilité internationale des capitaux et taux d'actualisation : l'utilisation du taux de rendement du capital privé devient caduque	94
5.3.5. Un contexte modifié en terme d'intervention publique	94
5.3.6. Les problèmes d'information et d'incitation	95
5.3.7. L'introduction d'une dimension d'économie politique et d'enjeux stratégiques	95
5.3.8. L'économie de l'environnement relance la réflexion sur le taux d'actualisation en prônant parfois des taux faibles	96
5.3.9. On ne peut résoudre tous les problèmes d'optimisation avec l'utilisation du seul taux d'actualisation	96
5.3.10. Une première piste à explorer : employer un taux variable	97
5.3.11. Une seconde piste à explorer: utiliser un jeu de paramètres	97
5.4. Développement durable et politique énergétique	97
5.4.1. Prévention de l'environnement et la santé de l'homme, lors de la production ou de la consommation locales de l'énergie.	98
5.4.2. Minimiser l'action de l'homme sur les changements climatiques globaux :	98
5.4.3 Maîtriser les ressources mondiales d'énergie pour permettre le développement de tous les pays	99

5.5. La croissance optimale durable dans une économie avec activités polluantes, quand la pollution est un facteur de production	102
5.5.1. La croissance exogène	102
5.5.2. La croissance endogène	103

Troisième partie : Perspectives de travail

6. APPLICATION DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE AUX INFRASTRUCTURES	113
6.1. Pratiques observées et principes du développement durable	113
6.1.1. Dans les procédures de décision	113
6.1.2. Dans les évaluations économiques	115
6.2. Adapter l'élaboration de la décision aux principes	123
6.3. Adapter l'évaluation aux réalités	124
6.3.1. Les biais intrinsèques de l'analyse économique et de l'analyse coûts-avantages	124
6.3.2. L'inefficacité des valeurs moyennes	125
6.3.3. Ressources épuisables et ressources . . théoriques	125
6.3.4. L'évaluation économique doit être complétée en situation d'incertitude	125
6.4. Conclusion pour les futurs travaux de la CFDD	125
6.4.1. Sur la démarche à suivre	125
6.4.2. Sur les outils et méthodes	126
6.4.3. Sur les mécanismes sociaux et politiques	126
7. LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	129
7.1. Introduction	129
7.2. Méthode de travail du groupe sur la diversité biologique	130
7.3. Premiers éléments de prospection du groupe de travail	131
7.4. Biodiversité: premiers constats et interrogations	134
8. GLOSSAIRE	141

AVANT PROPOS

Cinq ans après la conférence de Rio l'Assemblée Générale des Nations Unies n'a pas permis de relancer le processus de Rio, l'aide au développement régresse, de nombreux problèmes (effet de serre, ressources **halieutiques**, biodiversité...) sont encore plus préoccupants qu'au moment du Sommet de la Terre. La mondialisation économique se développe sans référence au développement durable, et sans qu'un réel pouvoir politique n'émerge au niveau des Nations Unies.

Pourtant il y a des raisons d'espérer, la prise de conscience avance, des réseaux d'échange d'expériences se mettent en place, de nouveaux mécanismes de *gouvernance*¹ et de solidarité émergent.

L'année 1996 a été pour la France celle de la prise de conscience du développement durable. Les Assises régionales du développement durable qui se sont déroulées pendant l'année 1996 ont été conclues les 16 et 17 décembre 1996 dans les locaux de l'UNESCO Paris par les Assises nationales du développement durable qui ont permis de faire la synthèse des travaux des régions et des contributions d'un certain nombre d'organismes nationaux.

En s'appuyant aussi sur les 35 propositions de la Commission Française du Développement Durable le gouvernement a fixé la stratégie de la France pour le développement durable*. Cette stratégie a été présentée par la France le 8 avril 1997 à la Commission du Développement Durable de l'ONU.

L'année 1997 a été celle de l'approfondissement et de la mobilisation. De nombreuses organisations ont inclus dans leurs colloques ou assemblées générales une réflexion sur le développement **durable**³.

La stratégie **française** n'a fait que commencer à se traduire en actions et décisions concrètes. Avec retard la France a pris conscience des implications de la négociation sur le climat, mais elle a pu jouer un rôle actif dans la négociation de Kyoto au sein de la délégation européenne.

La Commission Française du Développement Durable a été conduit à approfondir les pistes qu'elle avait ouvertes en 1996 par ses 35 propositions, en cherchant à les intégrer dans les institutions existantes. Il est en effet essentiel d'éviter d'ajouter des mécanismes dédiés au développement durable aux structures de décision anciennes : le développement durable implique un changement de l'ensemble des processus de décision, il doit imprégner l'ensemble des secteurs. Les textes internationaux regroupent des propositions qui trouvent un large consensus dans le monde entier. Comme c'est le cas pour chacune de ses homologues, le travail de la Commission Française du Développement Durable a été de préciser leur mise en place dans le contexte national.

Outre leur rôle de proposition les commissions nationales ont aussi un rôle d'évaluation, tout à fait original. Elles communiquent au niveau international l'avis des acteurs de la société civile sur les politiques nationales. Le rapport annuel de la Commission est diffusé aux Nations-Unies avec les documents nationaux.

Sans vocation opérationnelle de mise en oeuvre, la Commission Française est aussi un lieu ouvert de rencontre entre différents acteurs. La commission s'assure que les acteurs sont impliqués dans leur

¹ Ce mot *gouvernance* est **désormais** consacré dans les textes internationaux, il signifie un processus de décision fondé sur des processus démocratiques (élective et participative), sur l'évaluation de politiques et de leurs effets, et l'accès à l'information.

² Document disponible auprès du Ministère de l'**Aménagement** du Territoire et de l'**Environnement**.

³ Une cinquantaine de sollicitations pour la Commission Française du Développement Durable

ensemble dans la réflexion, et les met en présence pour dégager des consensus et cerner les divergences. Pour remplir ces différents objectifs le rapport 1997 de la Commission Française du Développement Durable se compose de trois parties.

La **première partie** décrit les suites données aux 3 5 propositions de 1996 et présente les avis des ONG. Il s'agit d'une première ébauche du rôle d'évaluation de la Commission, proposée aux institutions et au public. Par la suite, l'instauration d'indicateurs de développement durable permettra de suivre cette évolution sur des bases plus formalisées. Pour initier ce processus, la Commission souhaiterait que les différents ministères donnent leur point de vue sur cette description, ce qui pourrait engager un dialogue entre la société, l'administration et les responsables politiques.

La mise en place des principaux outils du développement durable a été située dans le contexte **français** : Agendas 21 locaux, procédures de concertation avec la société, indicateurs de développement durable et dispositif d'évaluation et de transfert des bonnes pratiques.

Enfin les premiers enseignements tirés de la conférence Kyoto permettent de réactualiser les propositions du rapport de 1996.

La **deuxième partie** fait le point sur les propositions issues des groupes de travail organisés par la Commission sur deux thèmes fondamentaux pour le développement durable : l'emploi et les outils économiques. L'emploi y est abordé sous l'angle entrepreneurial en identifiant les problèmes rencontrés par les porteurs de projets et les responsables d'entreprises. Que ce soit la prise en compte du long terme, et donc le rôle du taux d'actualisation, que l'usage des outils économiques, la science économique est amenée à apporter sa contribution dans la **gouvernance**.

Enfin la **troisième partie** donnera des éléments de compréhension de deux autres thèmes : les enjeux de la biodiversité et l'évaluation des infrastructures. Ils définissent le cadre de réflexion de deux groupes de travail, qui n'ont pas encore donné leurs conclusions.

Avec ce deuxième rapport, la Commission Française du Développement entend conforter sa pratique d'un rendez-vous annuel avec l'ensemble de ses partenaires et interlocuteurs.

L'un des chantiers les plus importants n'a pas été pour l'instant ouvert : de l'éducation pour le développement durable. Il fallait que la Commission Française du Développement Durable puisse dégager des consensus sur les concepts avant de chercher à les **diffuser**. Pour l'instant l'approche de ceux qui se réclament de l'éducation au développement durable se limite trop souvent à l'éducation à l'environnement. Des initiatives associatives et privées se font jour que la Commission Française du Développement Durable souhaite conforter en en faisant un de ses thèmes majeurs pour l'année 1998.

Christian Brodhag

Président